

## LA CFDT RENCONTRE LE NOUVEAU DIRECTEUR DU MATÉRIEL.



### EXPLICATIONS

Alain Krakovitch est devenu en mai le nouveau Directeur du Matériel. Ayant récemment pris ses fonctions, il a souhaité rencontrer les organisations syndicales représentatives en réunion bilatérale. L'occasion pour la CFDT cheminots de lui apporter sa vision de la situation du matériel en grand, c'est-à-dire toutes activités confondues, mais aussi au sein des différentes composantes du Matériel Industriel. La CFDT Cheminots a complété cette séance de bilatérale par un courrier adressé au Directeur du Matériel et reprenant de manière plus détaillée les positions et revendications de la CFDT Cheminots.

### POUR L'ENSEMBLE DE LA LIGNE MÉTIERS MATÉRIEL :

#### SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL-SANTÉ MENTALE :

La CFDT Cheminots a exprimé sa préoccupation principale de faire de la sécurité, des conditions de travail et de la santé mentale ses préoccupations premières, qui doivent bien sûr être celles de la direction.

La santé mentale passe par le sens donné au travail, le respect et la bienveillance au sein de tous les secteurs et entités.

#### RISQUES PSYCHOSOCIAUX :

Des alertes qui doivent être entendues et traitées. La CFDT Cheminots a rappelé les nombreuses alertes formulées ces dernières années sur plusieurs périmètres du Matériel concernant les RPS, la charge de travail, les réorganisations successives, les difficultés de reconnaissance et la dégradation du climat de travail dans certaines équipes.

La CFDT a insisté sur la nécessité de faire de la prévention des RPS une priorité réelle, avec des actions concrètes, un suivi dans la durée et une attention particulière portée aux remontées des agents et des représentants du personnel.



## PARCOURS PROFESSIONNELS

La CFDT Cheminots demande le renforcement de la ligne métiers, notamment au sein du matériel. Ce renforcement passe par de vrais parcours professionnels, au sein de chaque activité, mais également entre les activités. Il passe aussi par la reconnaissance de la technicité, par l'excellence de la formation, qui ne peut se faire qu'au sein de SNCF et sans recours à de la formation externalisée. La reconnaissance de certains métiers du matériel (mouvement, soudage, examens non destructifs, freins, gestion de moyens, dépannage, organes de roulement, etc.) doit être mieux travaillée pour l'ensemble des sociétés et activités.

## RÉMUNÉRATION

Vers la généralisation de l'indemnité opérationnelle matériel (IOM). Actuellement versée pour les agents du matériel affectés sur des établissements d'Ile de France et jusqu'à la classe 5 seulement. La CFDT cheminots revendique la mise en place de cette indemnité Matériel pour tous, à l'instar de l'ancien code prime 33, et sans distinction de grade ni d'affectation. La CFDT cheminots revendique également une meilleure rémunération des compétences techniques et des responsabilités mises en œuvre lors d'opérations de maintenance par exemple.

## RÉGIMES DE TRAVAIL DE L'ENCADREMENT

La CFDT Cheminots a rappelé sa revendication d'une harmonisation des régimes de travail. Aujourd'hui, l'existence de régimes différents crée des situations d'iniquité difficilement compréhensibles pour les agents. La CFDT revendique la fin du forfait 210 jours et la généralisation du forfait 205 jours, afin que des salariés exerçant des responsabilités comparables bénéficient des mêmes droits, indemnités et conditions d'exercice de leur activité.

## INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

La CFDT Cheminots met en garde le directeur face à cette nouvelle approche de la maintenance, qui révolutionne tous les métiers du matériel et qui peut, en plus d'une recherche inquiétante de productivité, rendre moins attractifs certains métiers (développement de la maintenance prédictive, matériel roulant connecté, banc de contrôle essieux, outils de planification de la maintenance...). La CFDT cheminots a rappelé que l'humain est indispensable au bout de la chaîne pour valider les produits de l'IA.

## PÉNIBILITÉ

La pénibilité est un sujet majeur au Matériel, qui attend des réponses du groupe suite aux engagements de Jean-Pierre Farandou depuis 2024, et pas encore suivis d'effet. La CFDT cheminots attend une meilleure prise en compte des critères de pénibilité, son extension à l'encadrement opérationnel et à l'astreinte, la revoyure de certaines dispositions du décret par la mise en place de tables rondes tripartites (ministère, direction, organisations syndicales représentatives)



## TÉLÉTRAVAIL : APPLIQUER L'ACCORD DANS SA FINALITÉ PREMIÈRE

La CFDT Cheminots a rappelé sa demande constante d'une application équitable de l'accord télétravail sur l'ensemble du périmètre du Matériel. Les critères d'accès doivent reposer sur l'éligibilité du poste et sur l'organisation du travail, et non sur des considérations géographiques ou des interprétations variables d'une entité à l'autre. La CFDT dénonce les situations dans lesquelles des agents exerçant le même métier se voient appliquer des règles différentes selon leur localisation ou leur rattachement hiérarchique. De telles disparités nourrissent un sentiment d'injustice et de défiance.

## FONCTIONS TRANSVERSES : UN RÔLE ESSENTIEL DANS LA COHÉSION DU MATÉRIEL

La CFDT Cheminots a rappelé le rôle déterminant des fonctions transverses dans le fonctionnement quotidien de l'ensemble du périmètre Matériel.

Ces métiers assurent l'articulation entre les activités, facilitent la coordination des équipes et contribuent à la cohérence de la ligne métiers. Leur expertise et leur contribution doivent être pleinement reconnues.

## DÉGAGEMENT DU RFN

L'ouverture à la concurrence dans les régions met en péril les centres de relevage, en particulier avec la création de sociétés dédiées, ou le gain de marchés par des entreprises ferroviaires privées. Pour la CFDT Cheminots, il est nécessaire de définir les principes permettant durablement aux Technicentres (TM et TI) de continuer à contribuer à cette activité qui est chevillée au corps de nombreux agents du Matériel. La CFDT cheminots revendique en outre une prime de reconnaissance de l'engagement des chefs d'équipe relevage, la réécriture de l'article 58 du référentiel GRH131 accordant de fait pour tous les agents du relevage quel que soit leur établissement, l'attribution du taux correspondant au wagon de secours dès lors qu'il est utilisé sur un chantier de relevage quel que soit le mode d'acheminement.



## SUR LA DIMENSION MATÉRIEL INDUSTRIEL

### INCENTIVE ET SÉCURITÉ : LA CFDT DIT NON !

La CFDT Cheminots a rappelé son profond désaccord à la mise en place d'une prime incentive objectivée sur le taux de fréquence des accidents du travail. Si l'on peut comprendre que la direction fasse d'incentive un outil supplémentaire pour lutter contre l'accidentologie, elle considère en revanche que le taux de fréquence est un indicateur très mal choisi, peu vertueux, et ne s'attaquant pas à la source du mal. La CFDT cheminots demande instamment au directeur du Matériel de remplacer cet indicateur par un indicateur plus orienté vers la prévention que vers la sanction.

### PRODUCTION MATÉRIEL INDUSTRIEL ET CONCURRENCE.

Le matériel industriel se dirige vers plus de diversité dans sa production pour répondre notamment aux attentes des autorités organisatrices de mobilités, (régions, état...) et à la création des sociétés publiques locales.

Pour la CFDT Cheminots l'orientation des PRM vers une offre « 3F » doit s'opérer en anticipation et en concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux.

### INGÉNIERIE :

La CFDT rappelle la nécessité de créer des parcours professionnels attractifs entre ingénierie, ingénierie de formation et production en établissement. L'externalisation et la sous-traitance ne sont pas acceptables. La CFDT cheminots demande des garanties sur l'activité de l'ingénierie au sein du Matériel et une meilleure reconnaissance de l'expertise Synapse.

### TECHNINAT :

La CFDT Cheminots a renouvelé ses inquiétudes face à un établissement qui peine à trouver son modèle socio-économique, dans un secteur concurrentiel très fort, avec un cadre de marges économiques très faibles. Pour la CFDT Cheminots, il est nécessaire, une fois encore de poser les problèmes concrètement, avec transparence, responsabilité et dans le respect du dialogue social et des femmes et des hommes qui composent cet établissement.

### UNIVERSITÉ DU MATÉRIEL :

La CFDT a alerté le Directeur du Matériel sur le risque de voir les formations de l'Université du Matériel être progressivement cannibalisées par les Technicentres Industriels avec la mise en place des écoles industrielles. La CFDT s'interroge également sur le recours à des prestataires externes pour la création de modules de formation alors que les compétences existent en interne.

### PILOTAGE PAR M DE LA DIMENSION STRATÉGIQUE ET NOTAMMENT EN MATIÈRE D'ACQUISITION DES OUTILLAGES.

La CFDT Cheminots a rappelé qu'il était indispensable de maintenir une ingénierie centralisée sur l'acquisition des outillages. De nombreux tours en fosse sont rétrofités sans l'appui des services d'ingénierie (MOA, définition du cahier des charges, appel d'offres, ...) avec des résultats très moyens lorsque ces nouveaux équipements entrent en production.

**LE DIRECTEUR DU MATÉRIEL A SOUHAITÉ CONDUIRE CETTE PREMIÈRE BILATÉRALE DANS UNE DÉMARCHE D'ÉCOUTE SANS FORCÉMENT PROCÉDER À DES RÉPONSES OU DES PRISES DE POSITIONS À CE STADE. LA CFDT SOLLICITERA UNE NOUVELLE RENCONTRE DANS QUELQUES SEMAINES POUR MIEUX IDENTIFIER LES CONTOURS DE SA FEUILLE DE ROUTE ET DE SES OBJECTIFS POUR LE MATÉRIEL.**

